



J'ai cédé ma voiture à un garage il y a 3 mois

Par **curtis**, le **09/10/2008** à **17:25**

il y a 3 mois, j'ai cédé ma voiture (certificat de cession, certificat de non gage, carte grise rayée) avec un certificat de non gage à un garage, il s'avère qu'actuellement la voiture es gagée.

Légalement la voiture appartient au garage, qu'est ce que je risque?
Dans l'attente.

Par **jeetendra**, le **09/10/2008** à **18:36**

bonsoir, la voiture cédée au garage est gagée mais par qui, si vous avez fait les choses en règle pourquoi vous inquiéter, cordialement

Par **curtis**, le **09/10/2008** à **18:42**

c'est le garagiste qui a regardé sur internet et qui a vu qu'elle était gagée, mais moi au de juillet j'ai envoyé la cession du véhicule à la sous préfecture. De ce faite, la voiture appartient bien au garage?

Par **Marion2**, le **09/10/2008** à **18:44**

Si vous aviez un crédit sur ce véhicule et que vous ne l'avez pas entièrement réglé, la voiture

restera gagée et le garage ne pourra pas l'acquérir.

Par **jeetendra**, le **09/10/2008** à **18:58**

re-bonsoir, vous etes quand meme bien placé pour savoir avant la cession de votre véhicule si il y a un gage ou pas, la le garage est en droit de réclamer [fluo]l'annulation de la vente pour tromperie[/fluo], voir meme de vous réclamer des dommages et intérêts pour préjudice subi, bonne soirée à vous

Par **Visiteur**, le **09/10/2008** à **22:38**

Ignorez vous que votre véhicule était gagé?
Comment avez vous pu fournir un certificat de NON GAGE ?

Si tout cela était volontaire de votre part, vous vous promettez des difficultés avec la justice, malheureusement.

Par **curtis**, le **10/10/2008** à **09:34**

lorsque j'ai donné ma voiture au garage, elle n'était pas gagée, je lui ai remis en main propre le certificat de non-gage, c'est pour cela que je ne comprend qu'il me dise maintenant que la voiture est gagée.

Par **Marion2**, le **10/10/2008** à **09:40**

Je pense qu'il faut que vous contactiez directement la Préfecture pour savoir exactement ce qui se passe.

Par **curtis**, le **10/10/2008** à **09:44**

au mois de juillet j'avais envoyé à la sous préfecture la cession de véhicule et je leur avais préciser que le véhicule était destiné à la casse, donc tout était clair. le garage avait donc rayée la carte grise avec la mention "céder le 23 juillet", la voiture ne m'appartient plus de ce fait?

Par **Visiteur**, le **10/10/2008** à **23:27**

Je renouvelle ma question, pour comprendre...
Saviez vous ou ignoriez vous que le véhicule était gagé?
Aviez vous contracté un crédit?

Si gage il y a, la signature de celui qui a donné le bien en garantie va vous donner toutes les explications.

S'il s'agit de la vôtre, régularisez vite la situation, car cela pourrait vous porter préjudice.

Par **Tisuisse**, le **11/10/2008** à **09:26**

Il existe 2 raisons pour qu'un véhicule soit gagé :
- un crédit a été souscrit pour l'achat de ce véhicule et il n'est pas entièrement remboursé,
- des amendes frappent ce véhicule et n'on pas été payées.

Dans quelle catégorie rentrez-vous ?

Par **curtis**, le **13/10/2008** à **09:23**

j'ai quelques amendes de stationnements que j'ai complètement oublié de régler

Par **Visiteur**, le **13/10/2008** à **15:21**

C'est donc sans doute la conséquence de vos "oublis".
Régalez rapidement ce problème, c'est le conseil que je vous donne.